



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de la Martinique**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le vendredi 11 juillet 2025

Résultats de la session d'examens 2025 de l'Enseignement Agricole Public et Privé de Martinique

La Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (D.A.A.F.) de la Martinique présente les résultats de la session 2025 des examens de l'enseignement agricole public et privé.

Parmi les 123 candidats qui se sont présentés aux examens de l'enseignement agricole, 101 ont été admis. Ainsi, le taux de réussite général des candidats s'établit à 88,60%.

- CAP agricole : 100%
- Baccalauréat professionnel : 93,24%
- Baccalauréat technologique : 100%
- Baccalauréat général : 66,67% (diplôme relevant de l'Éducation nationale, non inclus dans le taux de réussite général)
- BTS agricole : 65,22%

Monsieur Jean-Rémi DUPRAT, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Martinique, adresse aux diplômés toutes ses félicitations, ainsi que ses vœux de réussite pour la poursuite de leur parcours. Il adresse également ses remerciements aux communautés éducatives pour leur implication.

Correspondant DAAF :

- DAAF/Service Formation et Développement - Téléphone : 05 96 71 21 20